

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° VAL VAD 2012-5141 du 20 juin 2012 portant déclassement en volumétrie
Opération de réaménagement du quartier des Halles – pôle transport**

NOR : TRAT1227440S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département de la valorisation immobilière, des achats et de la logistique,
Agissant au nom et pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, dont le siège
est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée ;

En vertu de la délégation de pouvoirs de M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP,
qui m'ont été conférés suivant décision n° VAL 2012-23 du 6 avril 2012, publiée le 25 mai 2012 au
Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du
logement ;

Prenant acte de la désaffectation des volumes 35561, 35562 et 41019, constatée par procès-verbal
d'huissier du 6 juin 2012,

Décide de prononcer, à compter de ce jour, le déclassement de volumes, propriétés de la RATP,
affectés à des gaines techniques de ventilation partant de la salle d'échanges du RER A vers l'exté-
rieur, situés sur le site des Halles, à Paris (75001), face à la rue Rambuteau, entre les rues Pierre-
Lescot et Mondétour, identifiés comme suit :

- au niveau 0 :
 - volume 35561 issu de la division du volume 35493 compris entre les cotes 35,40 NGF et 40,45 NGF, d'une superficie de 22,10 m², qui figure sous teinte vert clair sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État intermédiaire 1 – niveau 0 » ;
 - volume 35562 issu de la division du volume 35493 compris entre les cotes 40,45 NGF et 41,00 NGF, d'une superficie de 86,10 m², qui figure sous teinte vert clair sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État intermédiaire 1 – niveau 0 » ;
- au niveau 1 :
 - volume 41019 compris entre les cotes 41,00 NGF et 53,00 NGF, d'une superficie de 27,70 m², qui figure sous teinte verte sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État actuel – niveau 1 » et « niveau 2 ».

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 juin 2012.

*Le directeur du département
de la valorisation immobilière,
des achats et de la logistique,*

R. FEREDJ